

Paiement depuis l'étranger

IBAN : CH94 3000 0002 1800 0218 4

BIC : POFICHBXXX

Banque : Swiss Post – Postfinance – Nordring 8 – 3030 Bern – Suisse

Bénéficiaire : Commune de Port-Valais – CH 1897 Le Bouveret

Il est impératif d'indiquer le numéro de l'amende d'ordre ainsi que le numéro d'immatriculation du véhicule dans l'espace réservé aux communications.

Les chèques bancaires ne sont pas acceptés.

Contestation

Toute contestation doit se faire par e-mail à amendes@port-valais.ch

Les informations suivantes doivent impérativement y figurer :

- Numéro d'amende et numéro d'immatriculation du véhicule
- Nom, prénom et adresse complète du conducteur en cause
- Explication des faits, motif de la contestation et pièces justificatives

Dispositions légales

Une fois l'amende payée, elle a force de chose jugée.

En s'acquittant de l'amende d'ordre dans les 30 jours, le contrevenant bénéficie de l'anonymat. En cas de non-paiement dans ce délai, la procédure ordinaire sera engagée. Pour éviter toute confusion de personne, vous voudrez bien confirmer avoir été le conducteur en cause, sinon nous communiquer le nom et l'adresse de celui-ci, par e-mail ou par courrier au moyen du présent bulletin, en complétant la rubrique « identité » ci-dessous.

Ces informations sont à renvoyer :

- En pièce jointe d'un e-mail, à amendes@port-valais.ch
- Par courrier, à Commune de Port-Valais, CP 28, 1897 Le Bouveret

Identité

Nom :

Né(e) le :

Prénom :

Origine :

Adresse :

NPA et localité :